



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
JEUDI 02 JUILLET 2026

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Signature d'une convention d'aménagement routier entre la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et la Commune d'Aire sur l'Adour concernant les travaux de requalification du centre-ville
Délibération n° 2026-064

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI DEUX JUILLET A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi vingt-six juin 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : M. Jean-Baptiste ANGEL à M. Jérémy MARTI ; Mme Mylène VACHER à M. Florent LARQUE ; M. Romain VITO à M. Jean-Pierre TRABESSE

EXCUSE : M. Emmanuel MAUMUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette SAINT-GERMAIN

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 25
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3
Conseillers Municipaux excusés : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 5214-16 V,

Vu les statuts de la Communauté des Communes d'Aire sur l'Adour,

Vu le projet de convention d'aménagement routier entre la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et la Commune d'Aire sur l'Adour,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 9 juin 2026 autorisant le Président de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour à signer la convention et approuvant le versement d'un fonds de concours de 57 259,45 € ;



Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que les travaux de requalification du centre-ville sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, qu'ils concernent des voiries relevant des compétences respectives de la Commune et de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et qu'il convient d'en définir les modalités techniques et financières par voie de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'aménagement routier dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville entre la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour et la Commune d'Aire sur l'Adour.

Article 2 : D'approuver le versement par la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour d'un fonds de concours d'un montant de 57 259,45 € au bénéfice de la Commune.

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 02 juillet 2026,

Le Maire,



Jérémy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-